

**COMMUNE DE
VALGELON-LA ROCHETTE**
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 avril 2026

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six à neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MERIEUX Jean-Pierre, Maire

Membres présents : Jean-Pierre MERIEUX, Annie GONTARD, Patrick CHARLES, Angélique NEFISSI, Fabien GARCIA, Elisabeth JOUTY, Jean-Loup CREUX, Nathalie SIBUÉ, Jean-Claude BENGRIABA, Joël RECORDON, Delphine LAINÉ, Christelle ETIENNE, Nadine KUZAY, Pierre DUBOSSON, Virginie TOURNIER, Christophe BOUTTE, Nadine CASTILLON, Dominique SABATIER, Cédric LARGE, Magalie BOITEL, Eric MARTINET, Jacky DONJON, Elisabeth FAVERJON, David ATES, Véronique CHRISTOL, Jacky GACHET, Pierre VERNEY.

Absent :

Procurations : Guillaume SETA à Jean-Claude BENGRIABA, Samira BOUKERCHE à Angélique NEFISSI

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs	Votants
29	15	27	2	29

Date de la convocation : 17 avril 2026

Madame Elisabeth JOUTY a été élue secrétaire de séance.

Délibération N°2026/53

OBJET : Budget principal : affectation définitive des résultats 2025 avec intégration du résultat du budget annexe camping

Le rapporteur : Jean-Pierre MERIEUX, Maire

Par délibération N°2026/02 du 07 février 2026 a été approuvé l'affectation provisoire des résultats 2025 du budget principal. Le compte administratif 2025 étant arrêté, il convient à présent d'acter l'affectation définitive des résultats en intégrant le résultat de clôture du budget annexe camping clos au 31 décembre 2025.

Les éléments relatifs à cette procédure d'affectation sont détaillés ci-dessous :

Résultat de fonctionnement 2025	515 217.18 €
Résultat reporté 2024	434 036.32 €
Résultat du budget annexe camping	474.88 €
Solde d'exécution de la section de fonctionnement 2025	949 728.38 €
Résultat d'investissement 2025	172 075.78 €
Résultat reporté 2024	-111 730.17 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2025	60 345.61 €
Solde restes à réaliser	97 812.97 €
Besoin de financement en investissement 001	0.00 €
AFFECTATION	
Report de l'excédent d'investissement au R/001	60 345.61 €
Affectation au R1068 en investissement	0.00 €
Report de l'excédent de fonctionnement au R/002	949 728.38 €

En fonction de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction M57,
Vu l'avis de la commission Ressources du 13 avril 2026,
Vu la délibération N°2026/02 du 07 février 2026,

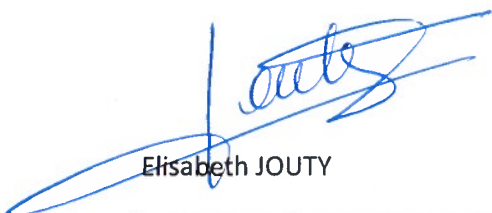
Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs et de gestion 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AFFECTE** le résultat du budget principal 2025 comme présenté ci-dessus.

Valgelon-La Rochette, le 23 avril 2026.

La secrétaire de séance,



Elisabeth JOUTY

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 29/04/2026 et de sa publication ou notification le 29/04/2026

Le Maire,



Jean-Pierre MERIEUX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai